



Département
des Landes

Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et sports



CHÈQUE SPORT 2020-2021

Le Département des Landes est engagé depuis de nombreuses années dans une politique dédiée à l'accès pour le plus grand nombre à une offre sportive de qualité. Grâce à cette mobilisation et à l'engagement quotidien du mouvement sportif, le sport est aujourd'hui indissociable des Landes, département le plus sportif de France.

Le Pack XL Jeunes propose aujourd'hui un « **Chèque Sport** ». Il est destiné aux élèves de 6^e ou aux jeunes du même âge inscrits auprès d'un établissement médico-social ou hospitalier, inscrits dans un club sportif landais affilié à un comité départemental. Ce « Chèque sport » prend la forme de 50 € pour une première licence, puis de 25 € dans le cas où un enfant serait titulaire d'une seconde licence.

Pour bénéficier du chèque sport :

- › Vous devez être résident dans les Landes ;
- › Votre enfant doit être inscrit en 6^e (ou être né en 2009 dans le cas où il est inscrit auprès d'un établissement médico-social ou hospitalier) ;
- › Votre enfant doit être inscrit dans un club landais affilié à un comité départemental.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la demande de chèque-sport (cochez la case).

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement auprès du Délégué à la Protection des Données du Département des Landes : dpd@landes.fr

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire, avec votre consentement explicite, ont pour finalité l'examen de votre demande de chèque-sport. Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement (2 ans). Le Département est le responsable du traitement et les destinataires des données sont les suivants : Direction Education, Jeunesse et Sports. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Le Département a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez joindre à l'adresse suivante : dpd@landes.fr. Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n°2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données ou de limitation du traitement et donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Hôtel du Département
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex
Tél. : 05 58 05 40 40 - poste : 8522
Fax : 05 58 05 41 02
Mél. : cheque-sport@landes.fr

landes.fr

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

NOM :

pour :

N° DOSSIER :

NOM et PRÉNOM du parent (ou tuteur légal) demandeur :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Mail :

NOM et PRÉNOM du titulaire de la licence :

Date de naissance : / /

Collège (ou établissement) fréquenté :

1^{ère} licence

Nom complet de l'association sportive et ville :

Discipline :

2nde licence (le cas échéant)

Nom complet de l'association sportive et ville :

Discipline :

»» Déclaration à faire par le demandeur

Je certifie exacts les renseignements portés ci-dessus

A, le

Signature

PIÈCES À FOURNIR

› RIB

› Copie de la licence sportive (les factures fournies par le club ne sont pas acceptées)

› Certificat de scolarité attestant

l'inscription en 6^e (pour les enfants inscrits auprès d'un établissement médico-social ou hospitalier,
une copie de la carte d'identité)